



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Subvention pour la construction d'un refuge pour animaux

Rapport n° CP/2014/318

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter la demande de subvention de la Communauté Urbaine de Strasbourg pour la construction d'un refuge pour animaux à Cronembourg.

Le projet de construction de nouveaux locaux pour permettre le déménagement des installations de la SPA situées 45 Route du Rhin à Strasbourg a été retenu dans le cadre du Contrat de Territoire de l'Agglomération de Strasbourg.

Le coût du projet est évalué à 5 000 000 € pour les deux structures : la fourrière communautaire et le refuge pour animaux.

Le refuge recueille les animaux déposés par leurs maîtres qui ne veulent ou ne peuvent les garder. La fourrière animale héberge les chiens et les chats trouvés en état de divagation sur la voie publique ou perdus par leurs propriétaires, et ce pendant 8 jours. Ces deux entités relèvent de deux activités juridiques distinctes : l'activité de refuge est gérée par une association de protection des animaux désignée à cet effet par le Préfet, alors que l'activité fourrière incombe à chaque commune compétente (transférée à la CUS).

L'opération qui consiste à regrouper les deux activités sur un site unique est portée par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le coût des installations destinées à l'activité refuge est estimé à 3 750 000 €. Une participation forfaitaire du Conseil Général à hauteur de 249 141 € a été inscrite dans le CTAS.

L'échéancier de versement de la subvention sollicitée doit être en conformité avec la PPI.

Cette subvention émerge à l'AP INV CTV2 2013/1

Montant de l'AP : 265 000 €

Montant disponible sur l'AP : 265 000 €

Montant proposé : 249 141 €

Un ajustement de l'AP ainsi que le rééchelonnement des crédits de paiement sont demandés lors de la DM1.

L'échéancier prévisionnel de versement de la subvention est de :

- 68 000 € en 2014,
- 90 000 € en 2015,
- 91 141 € en 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39098	204-204142-738	68 000,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention forfaitaire de 249 141 € à la Communauté Urbaine de Strasbourg pour la construction d'un refuge pour animaux sur le site de Cronembourg comme prévu dans le CTAS 2009-2014.

Le versement de la subvention s'effectuera au profit de la Communauté Urbaine de Strasbourg conformément à l'échéancier prévu dans la convention signée entre la CUS et le Département, sur présentation d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable public.

La commission permanente autorise par ailleurs le président à signer la convention financière jointe au présent rapport.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL